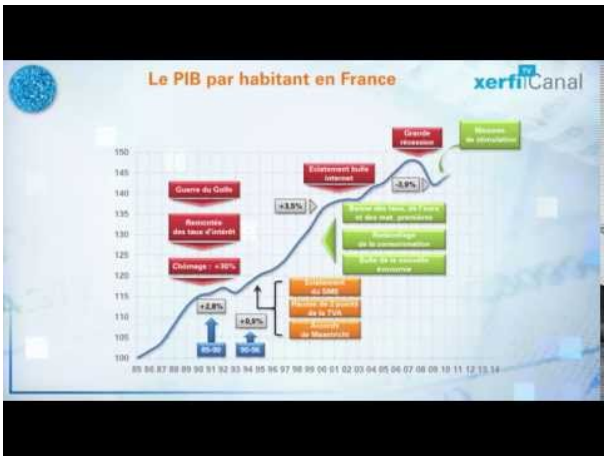
Marseille : déjà condamné par le passé, un avocat écroué

18/12/2019 à 8h35



Me Hakim C. a écopé d'une peine de 6 mois de prison ferme et le tribunal a assorti sa décision d'un mandat de dépôt. Il était jugé pour une conduite sous l'empire de produits stupéfiants et pour usurpation de plaques d'immatriculation. Il avait été déféré lundi à l'issue de sa garde à vue.

[…]

l'avocat avait déjà été condamné par le passé.

[…]

La Provence